



## École Barthélemy-Vimont

La commission scolaire de Montréal (CSDM) prend la décision d'accorder ou non le transport scolaire.

### La décision ne relève pas de la direction de l'école.



=



Si votre enfant a droit au transport scolaire :

Vous recevrez cet été, **une carte blanche par la poste**. Sur la carte, vous trouverez l'heure du transport et l'arrêt.



=



Si vous ne recevez pas de carte, votre enfant ne sera pas transporté par autobus.

Il vous sera possible de présenter une demande à la rentrée. Des frais 177\$ par élève et de 269\$ par famille vous seront demandés (ces prix peuvent changer à la rentrée)

**Ce n'est pas la direction de l'école qui prend la décision d'accorder ou non l'accès au transport.**

### **Conditions d'accessibilité au service de transport scolaire:**

1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> année : Vous devez demeurer à **plus d'un kilomètre** de l'école.

3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> année : Vous devez demeurer à **une distance de 1,6 km** de l'école.

5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année : Il y a possibilité d'obtenir un remboursement de la carte OPUS.